



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 2 MARS 2026

Présents :

Assistent :

Excusés :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIER DES CLUBS

OSNY FC : Mail du 02 03

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match. La commission vous rappelle qu'en cas de bug ou problème FMI, il appartient au club recevant de rédiger une feuille de match papier. La commission attend donc la feuille de match papier

RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Toux ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison

U9 3^{ème} Phase

La commission rappelle que les plateaux pour les U9 des 14 Mars – 28 Mars & 30 Mai auront lieu en format foot à 8.

Vous pourrez consulter les centres très prochainement dans FAL ou sur le site du DVOF – EPREUVES – FOOT ANIMATION & LOISIRS – U9 phase 3

Voici la liste de clubs avec le nombre d'équipes U9 prévu pour cette 3^{ème} phase



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



N° club	Clubs	U9 2ème phase	U9 3ème phase
540630	ADAMOIS OL	4	2
565187	AJED	4	2
551444	ARGENTEUIL F.C.	4	2
590534	ARGENTEUIL RC	3	2
522689	ARNOUVILLE FAS	2	1
549559	ARRONVILLE FC	2	1
510501	AUVERS ENNERY FC	2	1
500611	BEAUCHAMP AS	3	2
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	2	1
530279	BEZONS USO	3	2
526262	BOUFFEMONT ACF	1	1
524664	BRUYERES BERNES USM	1	1
551988	CERGY PONTOISE FC	5	3
554313	CHAMPAGNE SFC	2	1
549915	CHARS AS	1	1
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	2	1
519039	EAUBONNE CSM	3	2
500575	CORMEILLAS ACS	3	2
549307	COSMO TAVERNY	4	2
545913	COURDIMANCHE AS	3	2
549561	DEUIL ENGHEN FC	3	2
513926	DOMONT FC	1	1
528672	ECOUEN FC	4	2
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	2
517328	ENTENTE SSG	5	3
561058	HERBLAY ES	3	2
511000	ERAGNY F.C	5	3
560130	ERMONT ACF	4	2
551390	ERMONT AMS	3	2
565017	ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE	0	0
500712	EZANVILLE US	1	1
527726	FONTENAY FC	0	0
542402	FOSSES FU	4	2
500578	FRANCONVILLE FC	3	2
515375	FRETTOISE ES	2	1
522695	GARGES FCM	4	2
510506	GONESSE RC	3	2
581364	GOUSSAINVILLE FC	6	3
523266	GROSLAY FC	4	2
525937	GAFEPFB	1	1
533517	JOUY FC	5	3
500686	MAGNY FC	0	0
580882	MARCOUVILLE CITY CPA	4	2
519616	MARLY ES	3	2
527755	MENUCOURT AS	4	2
580487	MERY MERIEL FC	4	2
561118	MONTIGNY FC	4	2
517377	MONTMAGNY FC	5	3
546116	MONTMORENCY FC	2	1
522868	MONTSOULT BAILLET US	2	1
531088	NEUVILLE AS	2	1
519844	OSNY FC	3	2
530273	PARMAIN AC	1	1
550638	PERSAN US	4	2
560812	PIERRELAIE FC	4	2
550783	PONTOISIENNE JS	3	2
518652	PRESLES USL	0	0
520871	PUISEUX LOUVRES 95 FC	3	2
511509	ROISSY US	3	2
500695	SARCELLES AAS	4	2
509431	SOISY AM FC	7	4
527269	ST BRICE FC	3	2
549968	ST LEU 95 FC	3	2
518488	ST OUEN AS	3	2
507986	ST PRIX ES	4	2
500565	SURVILLIERS AVENIR	1	1
519763	THILLAY ESM	2	1
519260	VALLEE DU SAUSSERON ES	2	1
538505	VAUREAL FCM	3	2
524020	VEMARS ST WITZ FC	1	1
563529	VEXIN AS	1	1
500681	VIARMES ASNIERES OL	4	2
550582	VILLIERS FC	3	2





RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée

RAPPEL PROCEDURE FERMETURE INSTALLATIONS

Conformément aux Règlements Sportifs – Article 20.6.1 – tout arrêté municipal doit être envoyé au secrétariat du DVOF le Vendredi à 12h00 dernier délai, accompagné de la liste exhaustive des matchs concernés par la fermeture des installations.

En l'absence de cette liste le secrétariat du DVOF ne prononcera pas le report des rencontres et le Club pourra être sanctionné d'une amende prévue à l'Annexe Financière.

INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuilles récapitulative ou feuilles de présence, doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

COUPE DU COMITE U12

Équipes qualifiées à l'issu du 3^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

Centre n° 1	ST OUEN AS 1 – ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 2	ERMONT AMS 1 – ERAGNY FC 1
Centre n° 3	CORMEILLAIS ACS 1 – GOUSSAINVILLE FC 1
Centre n° 4	ST LEU FC 1 – SARCELLES AAS 3
Centre n° 5	SARCELLES AAS 1 – CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 6	VILLIERS FC 1 – OSNY FC 1
Centre n° 7	SARCELLES AAS 2 – CHAMPAGNE SFC 1
Centre n° 8	ST BRICE FC 1 – HERBLAY ES 1





FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 28 Mars 2026

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Festival Foot U13 sont conviés à assister à la réunion préparatoire en visioconférence, qui aura lieu le **Lundi 16 Mars 2026 à 19h30**

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

Équipes qualifiées à l'issue du 2^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

- Centre n° 1** ST PRIX ES 1
BEAUCHAMP AS 1 : Disqualifiée car présence de 5 nouveaux joueurs (Mohamed S. – Yohann Z. Haroune B. – Enzo B. & Djasser B.)
- Centre n° 2** FRANCONVILLE FC 1
SOISY AM FC 1 : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Yamissa K – Ismael B. – Massine H. & Thiago D.)
- Centre n° 3** GARGES FCM 1
CORMEILLAIS ACS 1 : forfait non avisé
GOUSSAINVILLE FC 1 : forfait non avisé
- Centre n° 4** ST BRICE FC 2
- Centre n° 5** VILLIERS FC 1
VILLIERS FC 2 : Disqualifiée car présence de 1 joueur non Licencié (Farès B.)
- Centre n° 6** ARGENTEUIL RC 1
PIERRELAYE FC 1 : forfait non avisé
ARGENTEUIL RC 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs mutés hors période (Djullian C. – Daiwann J. & Noam J.)
- Centre n° 7** JOUY FC 2 – ERMONT ACF 1
CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : Disqualifiée car présence de 6 nouveaux joueurs (Nathan B. – Jayden I. – Mathis M. – Keziam F. – Kamrias R. & Mathias D.)
- Centre n° 8** PERSAN US 1
BEZONS USO 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Enzo A. – Nessim B. & Mohamed K.)
- Centre n° 9** CERGY PONTOISE FC 1
HERBLAY ES 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Guillaume T. – Angelo G. & Jaurès D.)
- Centre n° 10** SARCELLES AAS 1
JOUY FC 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 11** MAGNY FC 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 12** COSMO TAVERNY 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 13** VAUREAL FCM 1 – MENU COURT AS 1





Centre n° 14	ST OUEN AS 1
Centre n° 15	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
Centre n° 16	OSNY FC 1

DERNIER APPEL FEUILLES DE CENTRES

CHALLENGE U10

Conformément à l'article 6 du Règlement des Challenges U10 & U11, la commission rappelle que toutes les équipes présentes qui n'envoieront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs présents, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 2 à ARGENTEUIL FC : HERBLAY ES 1 – MONTMAGNY FC 2 – ARGENTEUIL FC 1 & ARGENTEUIL FC 2

La commission demande aux clubs d'envoyer tous les documents par mail au Secrétariat du DVOF très rapidement.

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U6/U7 du 31/01/2026

VILLIERS FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 31/01/26

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à BELLOY ST MARTIN ASC du 31/01/26

PLATEAU U8 du 07/02/2026

MAGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à VAUREAL FCM du 07/02/26

ST LEU FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à ARGENTEUIL RC du 07/02/26

PLATEAU U9 du 07/02/2026

EZANVILLE US : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 07/02/26

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 07/02/26

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuille récapitulative sur centre du plateau U9 à COURDIMANCHE AS du 07/02/26





MARCOUVILLE CITY CPA : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à COURDIMANCHE AS du 07/02/26

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à FOSSES UF du 07/02/26

THILLAY ESM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à GOUSSAINVILLE FC du 07/02/26

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à GROSLAY FC du 07/02/26

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à JOUY FC du 07/02/26

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTSOULT BAILLET ASC du 07/02/26

VALLEE DU SAUSSERON : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à NEUVILLE AS du 07/02/26

PERSAN US : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ROISSY US du 07/02/26

ST LEU FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ERMONT AMS du 07/02/26

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U12

SARCELLES AAS 23 & 25 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55397679 & 55397535 - critérium U12 série 3 Poules A & C vs CERY PONTOISE FC 23 & 25 le 21/02/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10

ENTENTE SSG 25 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55357189 - critérium U10 série 1 Poule A vs FRANCONVILLE FC 24 le 21/02/26

SURVILLIERS AVENIR 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55357190- critérium U10 série 1 Poule A vs EZANVILLE US 21 le 21/02/26

MONTSOULT BAILLET US 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55358475 - critérium U10 série 1 Poule B vs BRUYERES BERNES USM21 le 21/02/26





SARCELLES AAS 23 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55375895- critérium U10 série 1 Poule C vs MARLY ES 22 le 21/02/26

COSMO TAVERNY 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55360540 & 55360585- critérium U10 série 2 Poules C & D vs ARGENTEUIL FC 22 & 23 le 21/02/26

CRITERIUM U11 AVENIR

SARCELLES AAS 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55393276 - critérium U11 Avenir Poule B vs VILLIERS FC 1 le 21/02/26

OSNY FC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55393274 - critérium U11 Avenir Poule B vs FRANCONVILLE FC 1 le 21/02/26

CRITERIUM U11

MONTSOULT BAILLET US 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55375809 - critérium U11 Série 1 Poule B vs BRUYERES BERNES USM 1 le 21/02/26

VIARMES ASNIERES OL 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55379002 & 55379136 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs ARGENTEUIL FC 2 & 3 le 21/02/26

CRITERIUM U12 AVENIR

ST BRICE FC 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55397510 - critérium U12 Avenir Poule A vs ENTENTE SSS 22 le 21/02/26

CRITERIUM U12

GOUSSAINVILLE FC 21 - 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55397678 - 55397706 & 55397734 - critérium U12 série 3 Poules A - B & C vs PERSAN US 21 -22 & 23 le 21/02/26

CRITERIUM U13

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395469 - critérium U13 série 1 Poule D vs GOUSSAINVILLE FC 1 le 21/02/26

SARCELLES AAS 4 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395550 - critérium U13 série 1 Poule E vs ROISSY US 1 le 21/02/26

VILLIERS FC 2 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55396467- critérium U13 série 2 Poule G vs BEAUCHAMP AS 1 le 21/02/26

COSMO TAVERNY 2 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55396522 - critérium U13 série 2 Poule H vs MONTMORENCY FC 2 le 21/02/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7.





La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ♦ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ♦ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ♦ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ♦ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ♦ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ♦ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ♦ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ♦ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DÉPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

REMBOURSEMENT DES GOÛTERS

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

Remboursement sur Compte Club au 15/03/26

PLATEAU DU 17/01/2026		PLATEAU DU 21/02/2026
BOUFFEMONT ACF		BELLOY ST MARTIN ASC MONTIGNY FC





AMENDES

GONESSE RC 21 : Non réception de la feuille de match n° 55384534 - critérium U12 Avenir Poule B vs MONTMAGNY FC 21 le 14/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

MONTMORENCY FC 21 & 22 : Non réception des feuilles de matchs n° 553987563 & 44397591 - critérium U12 série 2 Poules G & H vs GARGES FCM 22 & 23 le 14/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

VILLIERS FC 22 : Non réception de la feuille de match n° 55397618 - critérium U12 série 2 Poule I vs BELLOY ST MARTIN ASC 21 le 14/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

ARGENTEUIL FC 3 : Non réception de la feuille de match n° 55395257 - critérium U13 série 1 Poule A vs VALLEE SU SAUSSERON 1 le 14/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

BELLOY ST MARTIN ASC 1 : Non réception de la feuille de match n° 55395543 - critérium U13 série 1 Poule E vs SARCELLES AAS 4 le 14/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

ARGENTEUIL FC 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 55396697 & n° 55396725 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs VAUREAL FCM 1 & 2 14/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

MONTMORENCY 1 & 2 : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55378778 & 55378944 - critérium U11 série 2 Poules A & B à MENU COURT AS 1 & 2 le 21/02/26
Amende : 15€ x 2 = 30€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026 sur les installations de ST BRICE FC

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi)

PROCHAINE REUNION LUNDI 9 MARS 2026

